

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CD523

présenté par

M. Lorion, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Bony, M. de Ganay, M. Leclerc,
M. Ramadier, M. Abad, M. Kamardine, Mme Bassire, M. Deflesselles, M. Rémi Delatte,
M. Vialay, M. Rolland, M. Masson, M. Sermier et M. Viala

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 25 BIS A, insérer l'article suivant:**

Les stations-services mettent en place tout équipement ou toute installation qui concourt à la diversification de leur offre énergétique, dès lors que la faisabilité technique et économique de l'opération est établie. Ces équipements ou installations peuvent être des points de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, des cuves de distribution de superéthanol, des installations dédiées au stockage ou à la distribution d'hydrogène.

Le présent article entre en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Malgré une dynamique de disparition enclenchée depuis plus de 30 ans, les stations services de proximité représentent aujourd'hui encore près de 6 000 points de distribution et approvisionnent quotidiennement des millions d'automobilistes. Véritables commerces de proximité grâce à la diversification de leur activité (dépôt de pain, relais colis, démarches administratives, etc.), elles contribuent au désenclavement des territoires.

Alors que les pouvoirs publics envisagent de développer à grande échelle le recours aux énergies propres, il convient de s'appuyer sur le réseau de stations-service existant pour promouvoir ces carburants alternatifs et développer les infrastructures de recharge pour véhicules électriques. Il est primordial que les pouvoirs publics soutiennent les aménagements pour l'installation et le stockage des stations-service, représentant des investissements conséquents, pour favoriser ces évolutions en faveur de la transition énergétique.

Les réseaux de carburants alternatifs se développent, et représentent des opportunités complémentaires de diversification énergétique – il est important dans ce contexte de déployer de nouveaux modèles tels que les stations multi-énergie, regroupant sur un même site différents

carburants, tout en mutualisant les coûts du foncier.